



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi 13 novembre 2017 à 18h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

Avant l'étude du point suivant, monsieur le conseiller Mario Arsenault qui était absent de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 où la question suivante a été prise en considération, « Nomination d'un évaluateur – Évaluation de rendement – Contrat de travaux de marquage de chaussée sur le territoire de la Ville de Saint-Constant – 2017TP11 » déclare avoir un intérêt dans la question en délibération puisqu'un membre de sa famille est actionnaire de la compagnie effectuant ce contrat. En conséquence et étant absent, il s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

440-17 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2017-00079 – 113 À 121, RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que la requérante, la Ville de Saint-Constant, dépose une demande de PIIA afin de faire approuver un plan cadastral qui vise à remplacer le lot 4 801 712 du cadastre du Québec par les lots 6 067 666, 6 067 667, 6 067 668, 6 067 669, 6 067 670, 6 067 671, 6 154 502, 6 154 503, 6 154 504, 6 154 505, 6 154 506, 6 154 507, 6 154 508, 6 154 509 et 6 154 510 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le plan numéro 16-1200-5 préparé par Louise Rivard, arpenteure-géomètre, le 15 septembre 2017, minute 19431;

CONSIDÉRANT que le lot 4 801 712 du cadastre du Québec sera remplacé par les lots emboîtés 6 067 666 à 6 067 671 et 6 154 502 à 6 154 510 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la subdivision du terrain est nécessaire à l'achat d'une partie du projet intégré commercial "Quartier de la Gare" par la Ville de Saint-Constant;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette transaction immobilière, la Ville de Saint-Constant se porte acquéreur des bâtiments commerciaux portant les numéros civiques 117 et 121, rue Saint-Pierre ainsi que la majorité de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT que le terrain sera subdivisé de la façon suivante :

- 113 rue Saint-Pierre + aire de stationnement (lot 6 067 666)
- 115 rue Saint-Pierre + aire de stationnement (lot 6 067 667)
- 117 rue Saint-Pierre (lots 6 154 502 à 6 154 510)
- 119 rue Saint-Pierre (lot 6 067 669)
- 121 rue Saint-Pierre (lot 6 067 670)
- Stationnement pour les bâtiments 117, 119 et 121, rue Saint-Pierre (lot 6 067 668)
- Lot de base (lot 6 067 671);

CONSIDÉRANT les plans A et B du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2017-00079 faite par la Ville de Saint-Constant, concernant le 113 à 121, rue Saint-Pierre, soit le lot actuel 4 801 712 du cadastre du Québec, telle que déposée.

441-17 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que monsieur David Lemelin soit nommé maire suppléant pour la période du 13 novembre 2017 au 13 février 2018 inclusivement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière